

DEC121956INSHS

**Décision portant nomination de Mme Maryline CRIVELLO aux fonctions de directrice et de Mme Laure VERDON aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n° 7303 intitulée « Temps, espaces, langages europe méridionale méditerranée » (TELEMME).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n° 7303 intitulée Temps, espaces, langages europe méridionale méditerranée (TELEMME) et nommant M. Jean-Marie Guillon directeur de cette unité ;

**Vu** la décision n° 121120INSHS en date du 13 avril 2012 portant nomination de Mme Maryline Crivello aux fonctions de directrice par intérim et de Mme Laure Verdon aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7303 intitulée « Temps, espaces, langages europe méridionale méditerranée » (TELEMME) ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1**

Mme Maryline CRIVELLO, Professeur des universités à Aix-Marseille Université, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1<sup>er</sup> Août 2012, en remplacement de M. Jean-Marie GUILLON, démissionnaire.

**Article 2**

Mme Laure VERDON, Maître de conférences à Aix-Marseille Université, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1<sup>er</sup> Août 2012.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 juillet 2012

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand